



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 13/02/2024

Service Prévention Éducation aux
Risques et Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Circulation interdite sur la D313

Du 19 février 2024 au 1^{er} mars, pour une durée d'intervention de 5 jours, de 07H30 à 17H00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la D313 du PR 1+180 au PR 2+675, sur la commune de Petit-Caux.

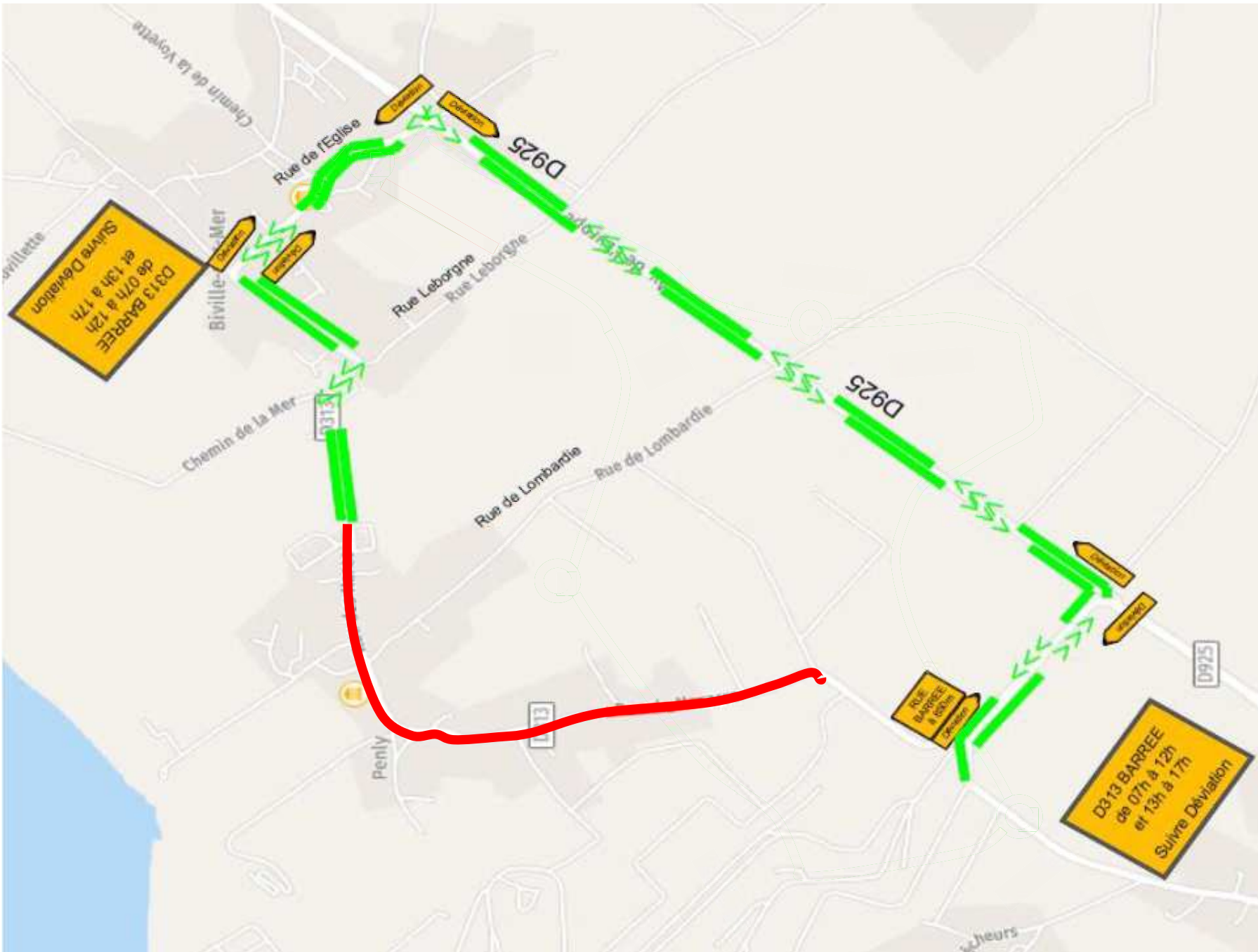
RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-
12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au
jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le
vendredi)



— CHANTIER

— DÉVIATION